

Pièce 3.3 : Prescriptions spéciales

Emplacements réservés (L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme)

Les emplacements réservés

N°	Dénomination	Superficie (m²)	Largeur voirie projetée (m)	Bénéficiaire
1	Source de la Souvine – Protection et mise en valeur – Aménagement d'un plan d'eau de pêche	53 820		Commune
2	Poste de relevage	50,7		Commune
3	Poste de relevage	51,1		Commune
4	Poste de relevage	50,7		Commune
5	Poste de relevage	50,7		Commune
6	Poste de relevage	51,1		Commune
7	Poste de relevage	51,1		Commune
8	Equipement public	1 609,7		Commune
9	Equipement public – Parc relais	2 590		Commune
10	Equipement public – Parc relais	3 162,6		Commune
11	Aménagement d'un espace vert	5 109,5		Commune
12	Elargissement de voirie - Aménagement d'un cheminement doux	2 862,5	7 mètres	Commune
13	Création d'une voirie nouvelle, Roquette Sud	3142,6	8 mètres	Commune
14	Création d'une voirie nouvelle, Saint Jean	924	6 mètres	Commune
15	Aménagement d'un cheminement doux, Roquette Sud	1 140,5	3,50 mètres	Commune
16	Création d'un barreau de liaison, Saint Jean	177,1	5 mètres	Commune
17	Elargissement de voirie	2 215,1	5 mètres	Commune
18	Aménagement d'un cheminement doux, bord de l'Ouvèze	651,2	2 mètres	Commune

N°	Dénomination	Superficie (m ²)	Largeur voirie (m)	Bénéficiaire
19	Aménagement de voirie, chemin des Ecoliers	2 226,9	6 mètres	Commune
20	Elargissement de voirie, chemin du Pigeoulet	951,4	5 mètres	Commune
21	Aménagement d'un cheminement doux	157,7	3 mètres	Commune

Carte des emplacements réservés

